

**Rapport du Président**

Commission permanente du  
vendredi 9 septembre 2016

**3<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2016-8-3-5**

**Service instructeur**

DIRT - Direction des routes et des transports

**Service consulté**

Direction des Finances

Direction Europe Attractivité et Aménagement

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES  
REPARTITION DES AMENDES DE POLICE, PROGRAMME 2016**

Résumé : Proposition de validation de subventions imputées sur le produit des Amendes de Police en faveur de 6 communes pour un montant total de 83 510,00 €, dont une subvention de 49 181,00 € pour la commune de PULVERSHEIM et de 25 820,00 € pour la commune de CHAVANNES-SUR-L'ETANG.

En application du décret n° 85-261 du 22 février 1985, il appartient au Conseil départemental de répartir le produit des Amendes de Police relatives à la circulation routière entre les communes de moins de 10 000 habitants.

La Commission Voirie, Infrastructures et Transports chargée de l'examen de ce programme a émis un avis favorable pour la prise en compte des opérations figurant ci-après :

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
APO04469	<b>BALGAU</b> Etude de sécurité sur la RD 468	4 500,00	15 %	675,00
APO04426	<b>CHAVANNES-SUR-L'ETANG</b> RD 32 (rue du Jura)	64 550,00	40 %	25 820,00
APO04461	<b>LANDSER</b> Chemin des Ecoliers	3 211,00	35 %	1 124,00
APO04462	<b>MUNSTER</b> Places de stationnement le long de la RD 10 (rue de Luttenbach)	24 835,00	25 %	6 209,00

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
APO04468	<b>PULVERSHEIM</b> Balisettes J5 sur la RD 2 (rue d'Ensisheim)	1 253,00	40 %	501,00
APO04403	<b>PULVERSHEIM</b> Giratoire sur la RD 2 (rue d'Ensisheim)	196 725,00	25 %	49 181,00
TOTAL				83 510,00

Les crédits attribués aux communes sont versés par l'Etat (Service de la Préfecture) et ne transitent pas par le budget départemental.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- la validation de ces subventions au titre du programme 2016 de répartition des Amendes de Police pour un montant de **83 510,00 €** ;
- la notification des subventions aux communes concernées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN